

DÉMARRER  
DU BON PIED

LA CLÉ D'UN AVENIR  
PLUS SÛR POUR  
VOS PETITS-ENFANTS



**PRÉVOYANCE**

TRANSMISSION JUNIOR

**JUST**  
PRÉVOYANCE

fnim

# PRÉVOYANCE

## UN CONTRAT RÉSERVÉ AUX GRANDS-PARENTS DÉSIRANT CONSTITUER UNE ÉPARGNE AU PROFIT D'UN OU PLUSIEURS PETITS-ENFANTS

Pour adhérer au contrat Transmission Junior, il faut simplement être grand-mère ou grand-père. Il n'y a aucune formalité médicale. Il n'y a pas de limite d'âge, sauf pour la garantie facultative "Décès Accident" qui doit être souscrite avant 80 ans.

### VOS AVANTAGES

L'adhésion au contrat Transmission Junior permet aux grands-parents de désigner l'un de leurs petits-enfants comme bénéficiaire et de fixer l'échéance à laquelle le capital garanti doit revenir à ce dernier tout en bénéficiant des avantages fiscaux attachés à l'assurance-vie.

### VOUS ÉPARGNEZ À VOTRE RYTHME

Pour alimenter Transmission Junior, vous pouvez choisir entre :

- des versements mensuels, de 40€ ou plus
- un ou plusieurs versements libres, de 300€ ou plus
- ou bien cumuler les deux formules de versements, mensuels et libres.

### RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX

\*GIR1 : personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées. GIR2 : personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées. \*\*GIR3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice.

# TRANSMISSION JUNIOR

## VOS GARANTIES

### LA CLÉ D'UN AVENIR PLUS SÛR POUR VOS PETITS-ENFANTS

**Transmission Junior** est un instrument privilégié pour aider vos petits-enfants à démarrer du bon pied dans la vie active.

Il vous permet, en effet, de faire fructifier une épargne et de leur transmettre en toute sécurité, à l'âge que vous aurez choisi, pour qu'ils en fassent un usage réfléchi.

Vos versements et les intérêts acquis sont protégés contre toute baisse pendant toute la durée du contrat.

Pour vous permettre de transmettre à vos petits-enfants un capital exonéré d'impôts sur le revenu, **Transmission Junior** doit être souscrit pour une durée d'au moins 8 ans.

Si vous êtes vivant au terme du contrat, le versement de ce capital à l'un de vos petits-enfants peut constituer une donation indirecte. Ces derniers bénéficient alors des dispositions avantageuses réservées aux donations faites par les grands-parents.

Le capital versé à chacun de vos petits-enfants bénéficiaires est totalement exonéré de droits de mutation à hauteur de 30 000€.



# LES JUST'

**AUCUN QUESTIONNAIRE MÉDICAL**

**LA GARANTIE RESTE ACQUISE DÉFINITIVEMENT  
À HAUTEUR DES COTISATIONS VERSÉES**

**LE MONTANT DES COTISATIONS N'ÉVOLUE PAS  
EN FONCTION DE L'ÂGE DU SOUSCRIPTEUR**

**LE RACHAT DE POINTS EST POSSIBLE**



**UNE MUTUELLE JUSTE  
ET PAS JUSTE UNE MUTUELLE !**

#### AMIENS

16, rue Jean Catelas  
Tél. 03 22 72 10 05

#### CALAIS

68, boulevard Jacquard  
Tél. 03 21 97 59 64

#### LILLE

232, rue Gambetta  
Tél. 03 20 31 45 19

#### ARRAS

Place de la Vacquerie  
Tél. 03 21 71 76 57

#### CAMBRAI

3, rue Tavelle  
Tél. 03 27 70 08 80

#### MAUBEUGE

3, place des Nations  
Tél. 03 27 64 12 11

#### BÉTHUNE

19, rue Anatole France  
Tél. 03 21 01 23 01

#### DUNKERQUE

46, rue Poincaré  
Tél. 03 28 60 32 20

#### SAINT-POL-SUR-TERNOISE

20, place Louis Lebel  
Tél. 03 21 04 76 23

#### BOULOGNE-SUR-MER

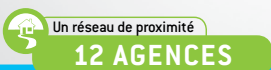
Place Charpentier  
Tél. 03 21 87 47 24

#### LENS

114, boulevard Emile Basly  
Tél. 03 21 28 34 99

#### VALENCIENNES

3, place du Général de Gaulle  
Tél. 03 27 28 98 98



**Siège social** - 19, rue de la Poste  
CS 30259 - 59306 VALENCIENNES CEDEX  
Tél. : 03 27 28 98 98 - Fax : 03 27 41 10 91

Just' et ses déclinaisons sont des marques de la Mutuelle Just'en famille, soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. N° SIREN 783 864 150.

Valenciennes [www.just.fr](http://www.just.fr) +33 327 44 77 77

fnim